



RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

(art. L2121-10 du Code des Collectivités Territoriales)

Le Conseil Municipal se réunira à la Mairie **le jeudi 23 janvier 2025 à 19h00** en session ordinaire.

Ordre du jour

- * Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 12 décembre 2024
- * Choix du secrétaire de séance

FINANCES PUBLIQUES

- Délibération bail emphytéotique avec la Communauté de Communes Morvan Sommets et Grands Lacs pour la micro-crèche
- Délibération Mission de Suivi et d'Expertise des Epanchages des Boues avec la Chambre d'agriculture de la Nièvre
- Délibération reversement d'une partie de la dotation « aménités rurales » au Parc naturel régional du Morvan
- Délibération autorisant le maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement (dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent)

Questions diverses

- Programmes investissements 2025
- Recensement 2024 et conséquences
- Calendrier budgétaire 2025
- Point sur les projets développement durable
- Date prochain Conseil Municipal

Fait à Montsauche-les Settons, le 15 janvier 2025,

Le Maire,
LECLERCQ Marie

